



## Code de Conduite des Parents Saison 2018 – 2019

Afin d'avoir du succès, une équipe d'athlètes, peu importe le sport, doit se doter de structures et de règles appropriées. À ce titre, les rôles de chacun sont définis à même la structure et ces rôles doivent être compris et respectés. Entre autres, bien que le succès de l'équipe soit aussi au cœur des préoccupations des parents, pour ne pas interférer dans l'harmonie de l'équipe, il est convenu de ce qui suit ;

- lors de sorties et de pratiques, les patineurs sont sous la responsabilité des officiels de l'équipe à savoir le président, d'un membre de comité de synchro ou d'un membre du conseil d'administration ;
- les parents doivent "garder leurs distances" lorsque les patineurs sont en équipe, pour ainsi favoriser la concentration et l'énergie de l'équipe, principalement lors de sorties (compétitions) de l'équipe ;
- les parents doivent rester à bonne distance et ne pas assister de près aux pratiques hors glace, ni venir près ou dans les chambres des patineurs, ni dans les estrades où sont assis les patineurs et ne pas leur téléphoner. Les patineurs seront avisés du moment opportun pour téléphoner à leurs parents, ou d'aller les voir ;
- les parents doivent rester à bonne distance lors des pratiques sur glace, prendre place dans les estrades de préférence. Si un patineur se blesse, la marraine fera signe au parent de venir si besoin est, sinon, la marraine donnera les soins requis au patineur. Nous demandons aux parents de rester dans les estrades ;
- les parents doivent éviter d'émettre des opinions et/ou des critiques à l'endroit d'un des officiels (entraîneurs, gérants, mairaines, comité) ou à l'endroit des patineurs. Ceci nuit à l'esprit et à la synergie requise dans une équipe pour obtenir du succès en compétition ;
- les parents ne doivent pas intervenir auprès de l'entraîneur et donner des "conseils". L'entraîneur sait ce qu'il a à faire et a les compétences requises pour s'acquitter des tâches qui lui sont confiées ;
- l'accès à la chambre des patineurs est interdit aux parents. Les patineurs sont capables de retirer leurs patins eux-mêmes, se changer au besoin et ranger eux-mêmes leurs effets personnels. De cette manière, l'entraîneur et/ou la marraine qui a besoin de parler aux patineurs pourront le faire sans interventions extérieures. De plus, les patineurs auront ainsi l'occasion de renforcer davantage leurs liens dans l'équipe ;
- lors de compétitions et spectacles, seuls les officiels de l'équipe (président, comité, entraîneur et marraine) ont accès à la chambre des patineurs. Les parents n'y ont pas accès ;
- lors de réservations de chambres d'hôtel, les parents peuvent mentionner qu'ils font partie du groupe "Cassiopée" pour bénéficier d'un escompte s'il y a, mais ils ne peuvent, en aucun temps, partager une chambre avec leur enfant
- si un parent a des opinions à émettre, des critiques à exprimer, des commentaires à faire ou des recommandations à formuler, il doit s'adresser au gérant d'équipe qui déterminera les suites à donner ;

**J'ai lu et compris le code de conduite.  
J'adhère pleinement à ces règlements et consent à les suivre tel que prescrit.**

\_\_\_\_\_  
Signature du parent

\_\_\_\_\_  
Nom du parent

\_\_\_\_\_  
Date